

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Projet de restauration de la continuité écologique sur le Gave de Pau,  
au niveau de la centrale hydroélectrique d'Agos-Vidalos,  
par la SAS Etablissements BEGUERIE

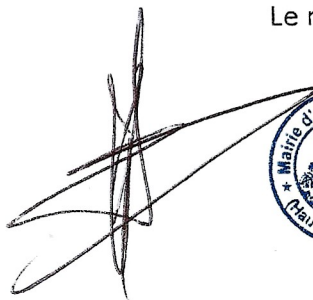
### ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné, *Jean-Marc ABBADIE*, maire de la commune d'Agos-Vidalos, certifie que l'avis d'ouverture de l'enquête publique prescrite par arrêté de M. le préfet des Hautes-Pyrénées du 17 juillet 2024, concernant la demande présentée par la SAS Etablissements BEGUERIE en vue de la délivrance de l'autorisation environnementale (AE), sollicitée au titre de la loi sur l'eau, pour le projet de restauration de la continuité écologique et de déplacement des sédiments sur le Gave de Pau, au niveau de la centrale hydroélectrique d'Agos-Vidalos, a été affiché :

du *lundi 29 juillet* au *mercredi 2 octobre 2024* inclus, à la mairie, dans le lieu habituel de l'affichage municipal.

Fait à Agos-Vidalos, le *26 juillet 2024*

Le maire,



Jean-Marc ABBADIE  
Le Maire,  
(chef de la mairie)